

Actu dé-précarisation

Le 07 février 2013, la DRAAF a invité les représentants régionaux élus des organisations syndicales pour leur présenter le dispositif d'accompagnement mis en place par l'autorité académique dans le cadre des mesures de déprécarisation du ministère.

En Région Centre : un accompagnement approximatif...

Le retard pris par la DRAAF pour présenter ces mesures est tel que l'essentiel des échéances est déjà passé : inscriptions aux stages, informations sur l'éligibilité etc. Et entre retard et précipitation, elle n'a pas choisi : sur la quarantaine de personnels conviés (DDT, DDCSPP et enseignement), seulement une dizaine était présente...

CFA-CFPPA : allez voir ailleurs !

A l'occasion de cette réunion, le SNETAP a réaffirmé son désaccord sur l'impossibilité des collègues contractuels de CFA et CFPPA d'être titularisés sur leurs centres et a demandé que la DRAAF communique le nombre de candidats engagés dans le dispositif avec l'indication des centres sur lesquels ils sont rattachés (LEGTA, CFA ou CFPPA).

Non enseignants : vous attendrez !

Le SNETAP s'est aussi étonné que le dispositif pour les collègues administratifs ne soit pas encore en place. A cela, il a été répondu que ces personnels n'étaient pas soumis à l'échéance de la rentrée de septembre et que les stages débuteraient dans quelques semaines. Ici encore, de la précipitation en perspective et même un certain mépris pour les collègues.



Bulletin du SNETAP-FSU de la région Centre
20 mars 2013 - n°5



Ils ont vécu le stage...

Sébastien Martineau, Prof de viti-œno au LEGTA de Fondettes (37) nous dit :

"Ce fut une possibilité d'échanges entre stagiaires, des points méthodologiques pour la constitution du dossier ont été abordés, même si on aurait pu aller un peu plus loin (plus d'entraînements en conditions réelles auraient été bénéfiques). Il faudrait plus de temps. Toutefois, les informations fournies par le formateur et par les papiers officiels (qui ont changé à maintes reprises) étaient en décalage, ce qui a engendré un certain "flou" dans nos têtes... Espérons que l'option choisie par chacun d'entre nous soit conforme aux attentes du jury."

Entendu dans le 28 et le 41 :

"Mais qui sont ces formateurs de boîtes de formation privées ? Que peuvent-ils connaître de la fonction publique ? Et que dire des problématiques propres aux enseignants !"

"À la décharge des formateurs, les textes de référence arrivent au compte goutte. La dernière note de service date du 31 janvier !"

Il a failli ne pas le suivre...

Plus dans l'emploi, mais pourtant... éligible.

Sans information de la part de l'administration, il s'en inquiète en décembre auprès du SRFD... sans suite.

Après intervention de représentants des personnels en région et au niveau national, il a rattaché la dernière journée de stage proposée en région... in extrémis !



EDITO Ces derniers mois ont vu souffler sur l'enseignement agricole public le chaud... et le froid. On retiendra le lancement du processus de déprécarisation, mais avec des postes en nombre trop restreint, sans possibilité de nomination in situ pour les agents de CFA-CFPPA et avec des stages... disons quelque peu approximatifs. On reviendra également sur une préparation de la rentrée 2013 pour le moins déstabilisante entre annonce d'ouvertures de classes par le DRAAF et renoncement sur simple injonction de la DGER. L'heure n'est

assurément pas au renoncement, aux personnels de hausser le ton et de reprendre la main. C'est en ce sens que le SNETAP comme la FSU Centre vont continuer de s'employer, avec pas moins de 3 rendez-vous d'ici le mois de mai : un atelier de réflexion sur « l'alimentation, les IAA et la sécurité sanitaire » sur l'EPLEFPA de Chartres en avril ; courant mai des assises des CFA-CFPPA sur Orléans ; puis un débat public à Tours autour de la question de « l'avenir de la jeunesse en région Centre ». Ne lâchons rien !

**Agents Des Lycées
Dé-précarisation**

**Rentrée 2013 :
dans la tourmente**

Rentrée 2013 : dans la tourmente

En ce mois de mars, alors que nos JPO battent leur plein, que reste-t-il des engagements pris par le Directeur Régional de l'Agriculture ? Si l'on prend les faits par le menu on retiendra : des instances convoquées plus que tardivement (20 novembre pour un bilan de rentrée...), des ouvertures réduites au strict minimum (une seconde pro. NJPF à Chartres et un CAPA PAUM PA à Montoire), un consensus pour acter ces ouvertures afin de soutenir deux établissements particulièrement fragilisés, et au final deux ouvertures enterrées en moins d'une demi-heure à l'occasion de la venue de la Directrice Générale en visite à Vendôme... avec un DRAAF informé a posteriori de cette décision !

Si on ajoute à cela des services administratifs qui demeurent fragilisés et pour lesquels on hésite manifestement entre l'aumône (poste atypique enfin reconnu à Vendôme) et les reniements successifs

(les deux demi-postes accordés à Fondettes l'an passé n'étant plus d'actualité...), alors le portrait n'est guère flatteur !

Pour le SNETAP Centre, la carte scolaire n'est toujours pas arrêtée officiellement et si les engagements du DRAAF n'ont pas fait long feu, les personnels eux ne sont pas obligés d'accepter ce mauvais traitement... Le dossier n'est pas clôt et nous tenterons encore de faire bouger les lignes directement auprès de la DGER. De même au niveau académique, l'essentiel est encore à venir et nous devons exiger l'application des termes exacts de la circulaire de rentrée en obtenant partout où nos effectifs le justifieront le déflonnement et le maintien de nos classes. Ne désarmons pas, car l'Enseignement Agricole Public, ses équipes, comme ses usagers, méritent mieux !

Assises régionales de l'apprentissage et de la formation continue

Notez dans vos agendas

Ça y est, la date est retenue : 13 mai 2013. Nos assises régionales se dérouleront à Orléans, en présence de nos représentants nationaux, et nous comptons évidemment sur le plus de participants possible à l'heure où nos structures sont particulièrement malmenées. Voici l'ordre du jour prévisionnel :

Matin

- Compte-rendu des assises nationales qui ont eu lieu les 19 et 20 décembre 2012
- Echanges sur les difficultés de nos centres respectifs, CFA et CFPPA
- Point sur la dé-précarisation et sur la ré-activation du protocole en Région Centre

Après-midi:

- Rencontre et échanges avec des élus du Conseil Régional, des chargés d'apprentissage et de formation continue au Conseil régional ...
- Bilan de la journée et actions éventuelles à initier

Afin d'organiser au mieux cette journée d'échanges (réservations, autorisations d'absences, etc.), vous pouvez d'ores et déjà contacter Alain Gidelle (alain.gidelle@educagri.fr) ou Dominique Martin (dominique.martin02@educagri.fr).

Dernière minute :

pétition en ligne pour sauver le CFPPA de Chartres.

<http://www.petitionpublique.fr/?pi=P2013N37359>

La FSU et la CGT Centre proposent un débat public :
"Quel avenir pour la jeunesse en région Centre"
courant mai à Tours **Surveille ton panneau syndical**

Agents Des Lycées ex-TOS

Dé-précarisation au Conseil Régional

Le dispositif est ouvert jusqu'au 12 mars 2016.

La loi permet la dé-précarisation suivant plusieurs modalités :

o **L'intégration directe** (recrutement réservé) pour les grades d'adjoint de 2ème classe
Sont concernés les agents présents dans la collectivité sur un poste permanent au 31 mars 2011. Ces agents doivent, en outre, avoir une ancienneté de 4 ans de service public en équivalent temps plein dans la collectivité, dont 2 ans dans les 4 ans précédents le 31 mars 2011.

o **La CDIisation**

Il faut justifier d'au moins 6 ans de service public effectifs sur une durée de référence de 8 ans au 13 mars 2012 auprès du même employeur.

À ce stade, les services du Conseil Régional ont recensé :

- 3 agents des lycées concernés par un CDI, dont un n'a pas une nationalité de l'Union Européenne, et deux remplissent la condition d'âge (plus de 55 ans).
- 10 agents des lycées concernés par la stagiairisation.

Cela semble peu. Aussi, les agents pensant être concernés par le dispositif de dé-précarisation peuvent contacter leurs représentants SNETAP :

Isabelle Sauvé LEGTA de Vendôme : 06 68 81 21 19

Christophe Houllier LEGTA de Chartres : 07 62 67 26 82



Révision du protocole :

L'élément déclencheur de cette révision c'est la demande d'harmonisation par les syndicats, du temps de travail entre agents des lycées et agents du siège du Conseil Régional. En point de mire l'attribution des 4 jours «président» aux agents des lycées.

La forme et le fond de cette révision sont négociés en ce moment.

Nous serons vigilants et nous nous attacherons à obtenir un protocole juste et respectueux du travail des agents.

12 avril 2013

Le SNETAP-FSU et le Comité permanent de Défense et de Développement de l'Enseignement Agricole Public (CDDEAP) organisent au Lycée Agricole de Chartres un atelier de réflexion :

"l'enseignement agricole public et les enjeux liés à l'alimentation, aux Industries Agro-Alimentaires et à la sécurité sanitaire"

Ce sera l'occasion de porter des propositions dans le cadre de la Loi d'Avenir sur l'Agriculture annoncée pour l'automne 2013.